

3 zones distinctes pour plus de sécurité

Gérer la circulation interne, c'est prendre en compte les risques engendrés par les déplacements des différents utilisateurs. C'est connaître les besoins de chacun en termes de sécurité dans l'environnement inconnu que représente le centre équestre pour qui n'en est pas familier.



Allée cavalière



Voie piétonnière



Circulation interdite



Fin de l'allée cavalière



Fin de la voie piétonnière



Interdit aux piétons

Sécuriser le fonctionnement de son centre équestre s'articule autour de la prise en compte de 3 zones distinctes liées à trois types d'activités : La zone d'accueil, la zone de pratique, la zone de stockage.

Le parcours de toute personne qui arrive au centre équestre est à peu près le suivant : route - chemin d'accès - parking - accueil. Ensuite, les chemins ne sont plus les mêmes selon la catégorie à laquelle chaque individu appartient. Le cavalier regarde le montoir puis gagne les écuries en passant par la sellerie pour prendre son matériel et éventuellement par les vestiaires et sanitaires pour se changer...

Le spectateur : c'est celui qui est là pour passer un moment agréa-

ble à regarder les chevaux, les cavaliers, à attendre avant ou après son cours... il navigue entre les infrastructures d'accueil, les écuries et les aires de pratique. Le personnel, quant à lui, navigue entre différentes zones, selon son poste et l'activité en cours. Certaines zones lui sont strictement réservées : stockages des aliments et fourrages, fumière, pharmacie, bureaux...

LA ZONE D'ACCUEIL

La zone tout public comprend l'accès à l'établissement, le parking, l'accueil, le club-house, les sanitaires et les vestiaires et la « zone spectateurs » c'est à dire la zone d'où le public peut regarder les aires de pratique.

Ici, le principal danger vient de la concentration de piétons, si fragiles face à un cheval ou une voiture. De plus, c'est dans cette zone que sont les néophytes, c'est à dire, ceux qui ne connaissent pas les précautions d'usage face à des chevaux. Selon la circulation que vous allez permettre ou limiter, vous jouez directement sur leur sécurité.

Ainsi, en limitant et en organisant la circulation des véhicules et celle des équidés, vous réduisez les risques et vous offrez une circulation plus facile et agréable à chacun.

Il en est de même pour les voitures du public. Leur offrir un parking agréable, séparé de la circulation des chevaux, proposant un accès facile aux structures d'accueil, incitera le public à l'utiliser et à ne pas rouler n'importe où dans le club, en particulier le long des aires de pratique et au milieu des écuries.

Pour faciliter l'accès des personnes à mobilité réduite à vos infrastructures, il sera préférable de situer au moins une place de parking au plus près de l'accueil et de leur permettre un accès privilégié aux écuries et aires de pratique.

LA ZONE DE PRATIQUE

C'est la zone où se déroule l'activité. Elle comprend les écuries, selleries, salle de soins, aire de préparation, douche, les aires de pratique...

Dans cette zone, circulent vos différentes catégories de cavaliers. Vos cavaliers sont identifiés selon leur âge et leur niveau. Du badaud au compétiteur en passant par l'enfant débutant en club, ils n'ont pas le même degré de connaissance du milieu, donc pas forcément un comportement adapté à ce milieu. Ils n'ont pas le même mode de fonctionnement dans le club, pas la même circulation, ni

Label Centre de Tourisme Equestre : rappel

Depuis le 1^{er} septembre 2007, Cheval Qualité France gère le label tourisme équestre pour le compte du CNTE de la FFE. Les établissements qui souhaitent obtenir ou renouveler ce label sont invités à contacter Cheval Qualité France au 02 54 94 46 14 ou par mail : infos@cheval-qualite.com

les mêmes besoins de protection, d'aide et de suivi. Des espaces et des circulations seront différenciés au maximum permettant de satisfaire au mieux le confort et la sécurité de chacun selon ses besoins.

Le matériel d'écurie est rangé dans un lieu dédié, protégé et géré par le personnel. Les travaux d'écuries seront réalisés de préférence en dehors des heures d'ouverture au public, surtout ceux qui nécessitent l'utilisation d'engins agricoles ou qui compliquent la circulation du public et le fonctionnement de l'activité.

La proximité de la sellerie et des aires de préparation est facteur de confort pour les utilisateurs. Si la sellerie est éloignée, prévoyez des dispositifs permettant aux cavaliers de poser provisoirement le matériel à côté de l'endroit où ils préparent. On préférera toujours des dispositifs pouvant être repliés afin de ne pas gêner la circulation.

L'accès aux aires de pratique et de manière générale, la circulation des chevaux ou poneys, se fait en dehors de la circulation du public et des véhicules. Plus les aires de préparation sont proches des aires de pratique, plus vous optimisez le temps de latence entre 2 cours et facilitez les aller et retour du personnel d'encadrement.

Limiter la circulation des véhicules dans la zone de pratique permet de limiter le bruit, les risques de collision et les risques liés aux réactions d'un équidé face à un véhicule (chute, bousculade, tire au renard...), bref, cela augmente le confort et la sécurité de chacun. Favorisez le bien-être des chevaux, des cavaliers et le travail de l'enseignant en offrant un environnement calme autour des aires de pratique. Il est primordial de limiter la circulation des tracteurs,

engins agricoles et de travaux pendant les heures où vous recevez le plus de public. Cela permet davantage de sécurité et de confort pour tous. Le personnel a le champ libre pour travailler, le public est plus serein, l'enseignant n'aura pas à couvrir le bruit des machines, ces véhicules ne risquent pas de faire peur aux chevaux qui sont en reprise.

Le matériel pédagogique, d'obstacle, de séparation des espaces est rangé dans un espace dédié et protégé.

LA ZONE DE STOCKAGE

Cette zone comprend tous les stockages : fourrage, aliments, fumière, parking pour les véhicules de transport d'équidés, les engins agricoles.

Les éléments de cette zone sont des éléments dangereux. Limiter la circulation du public dans cette zone vous permet de limiter les comportements risqués et donc, les accidents. Le personnel est informé des risques et connaît les mesures qui permettent de les limiter, notamment par le biais du registre d'évaluation des risques liés au travail, contrairement au grand public et encore moins aux enfants ! En réservant l'accès au personnel, vous vous garantes une adéquation des comportements aux risques liés à cette zone. Les tracteurs, bennes à fumier, tas de fumier, hangars de stockage... sont loin d'être esthétiques. Vous pouvez donc allier esthétique et sécurité en installant une séparation avec les zones « tout public » et « cavalier », comme une haie, par exemple.

Toutefois, ce dispositif ne doit pas gêner le fonctionnement de cette zone, en particulier les manœuvres des camions de livraison, des tracteurs et bennes, l'attelage et de dételage des vans et remorques...



Photo : Virginie Bruneau

Isoler les stockage (notamment du fourrage) des autres bâtiments et limiter l'accès à cette zone, c'est aussi se protéger d'avantage des risques d'incendie.

Si c'est l'endroit que vous avez choisi pour garer les vans et camions de chevaux, éloigner l'aire d'embarquement permet d'éviter, en cas de cheval peu coopératif pour monter ou un peu rapide pour descendre, de s'em mêler dans les tracteurs, flèche de vans... Cette aire d'embarquement est rarement un espace dédié à cette fonction unique. Il est cependant nécessaire de prendre en compte les risques liés à cet exercice. Le public est tenu éloigné de cette zone lors de l'embarquement ou du débarquement. Les abords immédiats du van ou du camion ne présentent pas de danger : pas de matériel qui traîne, pas d'objets saillants à proximité (exemple : fourche, porte de box ouverte...)

Retrouvez Cheval Qualité France au Salon du Cheval de Paris du 1^{er} au 10 décembre - Hall 7.2